Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDEDC/2021-930** **07/12/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/01/2022
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : modalités d'organisation du parcours d'accompagnement et de formation à destination des candidats à un poste de direction d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole Directions départementales interministérielles Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) Réseau des IGAPS AgroSup Dijon Rectorats d'académie

Résumé : modalités d'organisation du parcours d'accompagnement et de formation à destination des candidats à un poste de direction (D1, D2, D3, D4, et directeur de centre) d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Textes de référence : décret du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, circulaire ministérielle du 31 janvier 2020 relative à la charte de gestion des emplois d'encadrement des personnels de direction des EPLEFPA.

Dans le prolongement de la publication du décret n°2019-1135 du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, le ministre a signé le 31 janvier 2020 la Charte de gestion des emplois d'encadrement des personnels de direction des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA).

La DGER confie à AgroSup Dijon (ASD) la mise en œuvre d'un parcours d'information et de formation à destination des candidats potentiels aux postes de direction. Constitué de plusieurs étapes (webinaire, entretiens individuels, formation PNF), ce dispositif est clôturé par une commission constituée d'experts (Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux, Réseau des Ingénieurs et Inspecteurs Généraux à l'Appui aux Personnes et aux Structures, Inspection de l'Enseignement Agricole et AgroSup Dijon) instituée conformément à la Charte de gestion des directeurs.

Ce parcours a pour objectif de sensibiliser sur les fonctions visées les agents intéressés par une évolution de carrière en qualité de directeur (directeur d'EPLEFPA, directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire, directeur adjoint en charge de la formation professionnelle continue et l'apprentissage, directeur adjoint en charge des exploitations et ateliers technologiques) afin qu'ils puissent déposer un dossier de candidature de manière éclairée, en se préparant aux entretiens de recrutement inscrit au processus de mobilité des directeurs.

Sont concernés tous les agents de catégorie A.

- pour la filière administrative : les attachés d'administration
- pour la filière technique : les ingénieurs et inspecteurs de santé publique vétérinaire (IAE, IPEF et ISPV)
- pour la filière formation recherche : les ingénieurs de recherche
- pour la filière enseignement et éducation : enseignants (PCEA et PLPA), CPE
- les agents de catégorie A de corps équivalents des autres ministères ou d'autres fonctions publiques (territoriale ou hospitalière).

La présente note définit les modalités d'organisation du parcours d'accompagnement et de formation à destination des candidats à un poste de direction (D1, D2, D3, D4, et directeur de centre) d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA), préalablement à une affectation dans ce type d'établissement.

1- Description du dispositif de formation et d'accompagnement

1.1- Webinaire de présentation des métiers de direction en EPLEFPA

Objectif : présenter les métiers, le contexte de travail, le statut d'emploi, et les dispositifs de formation et accompagnement :

- L'enseignement agricole au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les EPLEFPA et leurs spécificités, les métiers de directions enjeux et atouts ;
- Les dispositifs d'accompagnement et de formation liés à la prise de poste en direction d'EPLEFPA ?
- Les parcours de carrière offerts par le statut d'emploi ? La possibilité de parcours transversaux entrants et sortants de l'enseignement agricole ;
- Les conditions statutaires pour accéder aux différents groupes du statut d'emploi ?

Date : lundi 6 décembre à 14h

Modalité : distanciel par visioconférence

Intervenants : la table ronde est organisée par la DGER (sous-direction des établissements, des dotations et des compétences), avec les interventions du Service des Ressources Humaines (Bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emploi), les inspecteurs de l'Enseignement Agricole, ainsi que le réseau des IGAPS

Modalités d'inscription :
- **Pour les agents en poste au sein d'un EPLEFPA**, l'inscription se fait auprès du responsable local de formation (RLF) de l'établissement, avec le code SAFO suivant : **523508**
- **Pour les agents hors EPLEFPA,** inscription par mail auprès de Franck Constantin franck.constantin@agrosupdijon.fr

Le programme détaillé figure en annexe 1

2.2- Entretiens individuels

Objectif : Répondre aux questions individuelles des agents sur les dimensions métiers, statutaires ou carrière

Date : entre le 6 décembre 2021 et le 13 janvier 2022. Les rendez-vous seront organisés en fonction des demandes individuelles des agents intéressés.

Modalité : distanciel en visioconférence

Intervenants : les entretiens sont conduits par des cadres de la DGER (Sous Direction des Etablissements, des Dotations et des Compétences), de l'Inspection de l'Enseignement Agricole ainsi que d'AgroSupDijon

Modalités d'inscription : Pour tous les agents (internes ou externes), inscription par mail auprès de Franck Constantin franck.constantin@agrosupdijon.fr

2.3- Formation « découverte des métiers de direction en EPLEFPA »

Objectif : Permettre aux potentiels candidats de mieux comprendre les responsabilités des personnels de direction en EPLEFPA, et mieux appréhender les attentes de l'institution en termes de compétences métier de positionnement, et de posture.

Date : du 14 au 16 décembre 2021

Modalité : distanciel en visioconférence

Intervenants :
- Témoignages de chefs d'établissement : directeurs, adjoints et directeurs de centres
- Intervention de DRAAF-SRFD

Modalités d'inscription :
- **Pour les agents de l'enseignement agricole,** l'inscription se fait auprès du RLF de l'établissement, avec le code SAFO suivant : **523509**
- **Pour les agents hors EPLEFPA,** inscription par mail auprès de Franck Constantin franck.constantin@agrosupdijon.fr

Le programme détaillé figure en annexe 2

2- Entretien avec la commission d'orientation et de positionnement

L'objectif de l'entretien avec la commission est d'accompagner les candidats qui le souhaitent dans l'analyse de leur parcours et de leurs compétences, à partir de leurs diverses expériences

professionnelles et de les aider à identifier des parcours au sein du statut. **Cette commission ne conditionne aucunement l'accès à un poste de direction sous statut d'emploi**

2.1- Modalités d'organisation

Les membres de la commission pour l'année 2021 sont les suivants :
- Un représentant du CGAAER
- Un représentant du de l'inspection de l'enseignement agricole
- Un représentant du réseau des IGAPS
- Un représentant d'AgroSup Dijon

La commission se réunira en visioconférence entre le 13 et le 21 janvier 2021.

Les candidats adresseront pour le 7 janvier 2021 à franck.constantin@agrosupdijon.fr un CV et une lettre de motivation indiquant leur projet professionnel.

Ils seront auditionnés par ladite commission durant 30 minutes.

3- Evaluation du dispositif

Afin de réaliser une évaluation du dispositif, AgroSup Dijon transmettra pour le vendredi 22 janvier 2021 à la DGER - Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences un compte rendu de l'action réalisée, en collaboration avec les membres de la commission et les différents intervenants dans les formations.

L'objectif de ce compte rendu est de permettre un retour d'expérience sur ce dispositif dans sa deuxième année de mise en œuvre et d'avoir un avis sur ses évolutions potentielles dans une perspective de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et d'ouverture du vivier.

Les critères retenus seront notamment la volumétrie des candidats, les modalités d'accompagnement et le déroulé des différentes étapes.

La Directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Valérie BADUEL

Webinaire recrutement des personnels de direction d'EPLEFPA

lundi

6-Dec

14h-14h20

Ouverture de la campagne 2022
de recrutement des cadres des EPLEFPA

Cédric Montésinos, Sd-EDC DGER

14h20-14h30

Statut d'emploi d'encadrement de
l'enseignement et de la formation
professionnelle agricoles

Nicolas Calame, SRH-MAA

14h30-14h45

Le parcours de formation après
recrutement

Sébastien Sd-Vial EDC-DGER

Franck Constantin AgroSup Dijon

15h15-15h30

L'appui à la prise de fonction par
l'Inspection de l'enseignement agricole

André Quillévéré, Assesseur du Doyen

15h30-15h45

Le déroulement de la carrière

Yann Dorsemaine, IGAPS

15h45-16h30

Question avec la salle

Découverte des métiers de direction en EPLEFPA

Mardi 14-Dec	*Mercredi* 15-Dec	*Jeudi* 16-Dec
14h00-14h45 Place des cadres de direction au sein des EPLEFPA ***Laurence-Pers-Philippoux DGER*** *Pause* 15h00-16h00 Témoignage sur le métier de directeur-adjoint (FI) D2 16h00-17h00 Témoignage sur le métier de DEA-DAT-D4	14h00-14h45 Place de la DRAAF au sein de l'Enseignement agricole ***Nathalie Prudon-Desgouttes Draaf-Adj*** *Pause* 15h00-16h00 Témoignage sur le métier de DEA-DAT-D4 16h00-17h00 Témoignage sur le métier de directeur de CFA-CFPPA-D3	8h30-10h00 Rôle et attentes des SRFD ***Anne Detaille, Cheffe de Srfd*** *Pause* 10h15-11h00 Témoignage sur le métier de directeur de CFA-CFPPA-D3 11h00-12h00 Témoignage sur le métier de directeur-adjoint (FI) D2 14h00-14h45 Témoignages sur le métier de directeur d'EPLEFPA ***Patricia Darjo D1 EPL Surgères*** ***Romain Bertrand D1 EPL Velay*** *Pause* 15h00-16h00 Questions-réponses Bilan de la formation ***Sébastien Vial EDC-DGER*** ***Franck Constantin AgroSup Dijon***